



CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME DE L'ONUSIDA

UNAIDS/PCB (32)/13.12

Date de publication : 23 mai 2013

TRENTE-DEUXIÈME RÉUNION

Date : 25-27 juin 2013

Lieu : Salle du Conseil exécutif, OMS, Genève

Point 7 de l'ordre du jour

**Suivi du segment thématique de la 31^{ème} réunion du Conseil de
Coordination du Programme : Non-discrimination**

Documents complémentaires pour ce point : *aucun*

Action requise lors de cette réunion – le Conseil de Coordination du Programme est invité à : *prendre note* du rapport de synthèse de la session thématique consacrée à la non-discrimination.

Implications financières des décisions : aucune

CONTEXTE

1. Lors de sa 29^{ème} réunion en décembre 2011, le Conseil de Coordination du Programme (CCP) de l'ONUSIDA avait décidé de consacrer le segment thématique de sa 31^{ème} réunion (du 11 au 13 décembre 2012) à la non-discrimination¹. Le groupe de travail du segment thématique a reconnu l'importance des nombreux rapports et débats qui, au fil des années, ont détaillé les effets dévastateurs de la discrimination liée au VIH sur les personnes et sur la riposte au sida². À l'occasion du segment thématique, le groupe de travail a décidé de mettre en évidence des efforts programmatiques concrets pour réduire la discrimination. En outre, Il a organisé cette journée de façon à présenter des programmes de réduction de la discrimination et à encourager leur extension dans le cadre des ripostes nationales au VIH.
2. La note d'information associée au segment thématique faisait référence à la *Déclaration politique sur le VIH/sida* (2011) dans laquelle les États membres des Nations Unies réaffirmaient leur engagement en faveur de l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH³. Cet engagement concerne la participation des personnes vivant avec le VIH ou affectées par ce virus à la lutte contre la stigmatisation et la discrimination⁴; la création de cadres juridiques, sociaux et politiques favorables⁵ ; la garantie d'un accès non discriminatoire à l'éducation, à la santé, à l'emploi et aux services sociaux⁶ ; l'intégration aux stratégies nationales de programmes visant à éliminer la stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH ou affectées par ce virus⁷ ; l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes⁸ et des jeunes⁹ et l'appel à l'ensemble des acteurs du monde du travail pour qu'ils éliminent la stigmatisation et la discrimination et facilitent l'accès à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien en matière de VIH¹⁰.

¹ Voir *Décisions, recommandations et conclusions de la 29^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA, 13-15 décembre 2011*, à l'adresse

http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/pcb/2011/12/20111216_29PCB_decisions_final_fr.pdf. Pour plus d'informations, voir *Prochaines réunions du Conseil de coordination du Programme, Document préparé par le Bureau du Conseil de coordination du Programme UNAIDS/PCB(29)/11.25*, à l'adresse http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/pcb/2011/12/20111125_Next_PCB_meetings_fr.pdf.

² Voir, par exemple, *Principe de non-discrimination dans les ripostes au VIH*, UNAIDS/PCB(26)/10.3, à l'adresse

http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/dataimport/pub/basedocument/2010/20100526_non_discrimination_in_hiv_fr.pdf ; Rapport du représentant des ONG du Conseil de Coordination du Programme, 26^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA, UNAIDS/PCB(26)/10.2, à l'adresse

http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/dataimport/pub/agenda/2010/20100504_ngo_report_final_fr.pdf ; Rapport du représentant des ONG du Conseil de Coordination du Programme, 29^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA, UNAIDS/PCB(29)/11.18.rev1, à l'adresse

http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/pcb/2011/12/NGO%20Report_Rev1.pdf ; *Rapport de la Commission mondiale sur le VIH et le droit : Risques, droit et santé*, chapitre 1, juillet 2012, à l'adresse <http://www.hivlawcommission.org/resources/report/FinalReport-Risks,Rights&Health-FR.pdf>

³ *Déclaration politique sur le VIH et le sida : intensifier nos efforts pour éliminer le VIH et le sida* (résolution des Nations Unies 65/277), juin 2011, Nations Unies, New York, à l'adresse http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/document/2011/06/20110610_UN_A-RES-65-277_fr.pdf.

⁴ *Déclaration politique sur le VIH et le sida : intensifier nos efforts pour éliminer le VIH et le sida* (résolution des Nations Unies 65/277), par. 57, juin 2011, Nations Unies, New York, à l'adresse http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/document/2011/06/20110610_UN_A-RES-65-277_fr.pdf.

⁵ *Id.*, par. 77.

⁶ *Id.*

⁷ *Id.*, par. 80.

⁸ *Id.*, par. 81.

⁹ *Id.*, par. 83.

¹⁰ *Id.*, par. 85. Pour plus d'informations sur l'ensemble des programmes clés pour réduire la stigmatisation et la discrimination et améliorer l'accès à la justice, voir la note d'orientation de l'ONUSIDA sur les programmes clés, à l'adresse

3. La *Déclaration politique de 2011* s'appuie sur les engagements en faveur de la réduction de la discrimination liée au VIH pris dans la *Déclaration d'engagement sur le VIH/sida* (2001) et dans la *Déclaration politique sur le VIH/sida* (2006)¹¹. Le segment thématique sert également le triple objectif de l'ONUSIDA « zéro nouvelle infection à VIH, zéro décès lié au sida et zéro discrimination » décrit dans le document *Stratégie de l'ONUSIDA 2011-2015 : Objectif : Zéro*¹².

SEGMENT THÉMATIQUE DU CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME INTRODUCTION ET DISCOURS D'OUVERTURE

4. Le segment thématique consacré à la non-discrimination du 31^{ème} Conseil de Coordination du Programme était animé par la journaliste Nisha Pillai qui, dès l'ouverture du segment, a indiqué que la journée serait consacrée à la communication, au partage d'expériences et à l'apprentissage mutuel. Elle a invité les participants à formuler une idée nouvelle pour réduire la discrimination, qu'ils pourraient par la suite mettre à profit dans leur pays.
5. M. Michel Sidibé, Directeur exécutif de l'ONUSIDA, a ouvert la réunion en s'exprimant sur l'importance de la lutte contre la discrimination. Il a fait remarquer que si les progrès de la science avaient suscité un nouvel élan en direction des objectifs *zéro nouvelle infection à VIH* et *zéro décès lié au sida*, l'objectif *zéro discrimination* en avait moins bénéficié, qu'il était le plus difficile à atteindre et qu'il nécessiterait une réelle intensification des actions. Il a également souligné les effets dévastateurs de la discrimination liée au VIH en elle-même et sur le recours aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien en matière de VIH. Il a ajouté que la discrimination menaçait les efforts pour atteindre les objectifs de prévention et de traitement.
6. Le Directeur exécutif a donné un exemple des progrès accomplis pour réduire la discrimination, à savoir que depuis 2010, huit pays dont la Chine, la République de Corée et les États-Unis avaient levé les restrictions liées au VIH concernant l'entrée, le séjour et la résidence sur leur territoire. Enfin, il a rappelé aux participants que le segment thématique n'était pas prévu pour formuler une politique et des normes, mais qu'il s'agissait plutôt d'un espace pour mieux se comprendre, partager des points de vue et trouver des solutions, dans ce cas précis à la discrimination liée au VIH.
7. Le discours d'ouverture du segment thématique a été prononcé par le révérend MacDonald Sembereka, un militant des droits civils et humains du Malawi qui a partagé l'expérience de la discrimination qu'il a vécue lorsqu'il a été diagnostiqué séropositif. Lors d'un exposé très éloquent, il a raconté comment il avait été confronté à la discrimination liée au VIH dans sa communauté et dans son église – qui pourtant étaient censées le soutenir. Il a ajouté que la discrimination continuait de priver des individus de leurs droits et d'accentuer la pauvreté.

http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/document/2012/Key_Human_Rights_Programmes_en_May2012.pdf

¹¹ *Déclaration d'engagement sur le VIH/sida*, Assemblée générale des Nations Unies, par. 37, 58, 66 (2001), à l'adresse http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/dataimport/publications/irc-pub03/aidsdeclaration_fr.pdf; *Déclaration politique sur le VIH/sida*, Assemblée générale des Nations Unies, A/RES/60/262, par. 29, 30, 31 (2006), à l'adresse http://data.unaids.org/pub/Report/2006/20060615_hlm_politicaldeclaration_ares60262_fr.pdf.

¹² *Stratégie de l'ONUSIDA 2011-2015 : Objectif : Zéro* (2011). Voir note 5 ci-dessus.

8. Le révérend Sembereka a appelé les participants à s'interroger sur ce qu'ils pouvaient faire pour réduire la discrimination, notamment en rendant les gouvernements responsables des objectifs de réduction de la discrimination, en faisant campagne en faveur de réformes juridiques et en mettant en cause les violences sexuelles et sexistes. Pour conclure, il a exhorté les participants à se placer « du bon côté de l'histoire », affirmant que le moment était venu d'agir pour lutter contre la discrimination.

RIPOSTES SECTORIELLES – DÉBAT SUR LES OCCASIONS ET LES DIFFICULTÉS DE RÉDUCTION DE LA DISCRIMINATION LIÉE AU VIH DANS DIVERS SECTEURS

9. Il a été reconnu que, parce que la discrimination liée au VIH se manifeste dans les nombreux lieux où les personnes concernées vivent, travaillent et interagissent, les efforts pour la réduire devraient être adaptés aux réalités de ces secteurs. La première partie du segment thématique couvrait donc cinq secteurs principaux : les soins de santé, l'emploi, l'éducation, la justice et les communautés. Les débats et les présentations étaient axés sur les ripostes à la discrimination liée au VIH dans chacun de ces secteurs. Pendant cette séquence de la journée thématique, les participants ont fait remarquer que même si la discrimination liée au VIH est considérée comme injuste par de nombreuses normes religieuses, sociales et juridiques, elle reste très courante et fortement préjudiciable aux personnes qui y sont confrontées. La discrimination freine aussi le recours aux services de prévention, de traitement et de soins en matière de VIH.

a. Soins de santé

10. La discrimination liée au VIH dans le secteur de la santé est identifiée depuis longtemps comme un problème majeur dans la riposte au sida. Les personnes vivant avec le VIH et les autres populations clés sont exposées à des refus de services, à des attitudes critiques ou condamnationnaires, à l'absence de confidentialité, à une mise à l'écart et à un rejet de la part des professionnels de santé. Ces professionnels qui vivent avec le VIH sont eux aussi confrontés à la discrimination et au licenciement.
11. Pendant cette séquence de la journée thématique, les participants ont décrit divers programmes mis en œuvre pour réduire la discrimination dans le secteur de la santé. L'un d'eux a relaté une expérience de travail positive associant des professionnels de la santé et des personnes vivant avec le VIH pour développer une formation sur la réduction de la discrimination en milieu hospitalier. Un autre a évoqué une campagne locale efficace pour améliorer la connaissance du VIH et réduire la discrimination chez les jeunes.
12. Pendant la discussion, les participants ont identifié plusieurs facteurs favorisant la réduction de la discrimination liée au VIH dans le secteur de la santé, notamment la protection et la promotion des droits des patients, le renforcement des capacités du personnel de santé et institutionnel en matière de non-discrimination et d'éthique médicale, le conseil et le soutien des populations vulnérables comme les personnes handicapées, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les professionnel(le)s du sexe et les femmes vivant avec le VIH, pour l'accès à des services de santé de qualité. Ils ont indiqué qu'il n'existait pas de « programme miracle » pour résoudre le problème de la

discrimination dans le secteur de la santé et que pour obtenir des résultats, il était essentiel d'adopter des programmes et des approches variés.

b. Emploi

13. Les débats de la deuxième séquence se sont concentrés sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail. Un participant a indiqué que l'emploi pouvait être considéré comme un point de départ pour atteindre l'objectif *zéro discrimination*, puisqu'avoir un emploi peut réduire la pauvreté et l'inégalité mais aussi offrir aux individus des options stables et productives pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, et pour l'avenir. Malheureusement, depuis le début de l'épidémie, la discrimination liée au VIH reste très répandue sur le lieu de travail.
14. Afin de lutter contre la discrimination à l'emploi liée au VIH, divers pays et organisations ont mis en avant des idées innovantes et efficaces. Pendant la discussion, les participants ont évoqué plusieurs programmes qui encourageaient la mise en œuvre de politiques juridiques et de politiques sur le lieu de travail protectrices en réponse à la discrimination liée au VIH. Un participant a donné l'exemple d'un tribunal spécialisé qui rend des décisions rapides et efficaces pour réduire cette discrimination. La plupart des dossiers dont il est saisi concernent la discrimination sur le lieu de travail. En référence aux normes de protection juridique, la *recommandation (n° 200) concernant le VIH et le sida et le monde du travail*¹³ de l'OIT a été citée comme un instrument politique fort pour lutter contre la discrimination liée au VIH dans le cadre de l'emploi. Un autre contributeur a indiqué qu'il était essentiel de s'assurer que les employeurs comprenaient qu'il leur incombait de protéger les personnes vivant avec le VIH au moyen de politiques efficaces mises en œuvre sur le lieu de travail. D'autres interventions ont souligné l'importance de protéger les populations vulnérables dans le monde du travail, notamment les travailleurs migrants souvent plus exposés au risque de VIH, peu protégés de la discrimination et ayant un accès très limité aux services de santé.
15. Un autre participant a évoqué les programmes créatifs mis en œuvre par des membres des populations clés en réponse à la discrimination liée au VIH sur le lieu de travail. Il a insisté sur la discrimination qui frappe les professionnel(le)s du sexe et constaté que des organisations de professionnel(le)s du sexe avaient imaginé des solutions innovantes face aux défis éducatifs et financiers auxquels cette population est souvent confrontée, allant même jusqu'à créer leurs propres écoles et banques. Une vidéo sur les restrictions d'entrée, de séjour et de résidence liées au VIH a été projetée. Elle montrait en quoi les restrictions étaient à la fois discriminatoires vis-à-vis des personnes vivant avec le VIH et néfastes pour les entreprises. Cette discrimination nuit aux employés mais aussi aux employeurs qui ne sont pas libres d'affecter leurs éléments talentueux là où ils en ont besoin.

c. Éducation

16. Les participants ont fait remarquer que l'éducation était fondamentale pour que les enfants puissent s'épanouir et mener une vie sûre, libérée du sida et productive. Les données montrent que l'éducation est généralement associée à des taux d'infection à VIH plus faibles. Elle peut en particulier réduire la

¹³ Pour plus d'informations sur la recommandation n° 200 de l'OIT, rendez-vous à l'adresse http://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/99thSession/texts/WCMS_142613/lang-en/index.htm.

vulnérabilité des enfants et des adolescents au virus en améliorant leur accès à l'information sur la prévention et les soins en matière de VIH.

17. Plusieurs participants ont également indiqué qu'il était essentiel de réduire la discrimination liée au VIH dans les écoles, en travaillant avec les enseignants, le personnel administratif et les élèves. Un intervenant a parlé d'un modèle d'enseignement pour sensibiliser les élèves aux questions liées au VIH, notamment à la discrimination, qui visait aussi à faire accepter les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transsexuelles (LGBT). Ce modèle impliquait d'aider les élèves à comprendre la discrimination, à faire preuve d'empathie à l'égard de la personne victime de discrimination et à développer des compétences pour combattre leurs préjugés. L'éducation par les pairs a également été citée comme une méthode efficace pour réduire la discrimination liée au VIH parmi les élèves. D'autres participants ont exhorté les pays à assumer leur responsabilité de fournir aux enfants et aux jeunes une éducation sexuelle complète intégrant les aspects liés au VIH, notamment la discrimination, et de veiller à l'égalité d'accès à une éducation de qualité non discriminatoire pour tous, y compris pour les enfants et les jeunes vivant avec le VIH.

d. Justice

18. Les participants ont débattu des effets positifs ou négatifs considérables que les lois et les pratiques du secteur de la justice pouvaient avoir sur la discrimination liée au VIH. Plusieurs ont constaté que les lois problématiques et leur application pouvaient alimenter l'épidémie de VIH en entretenant parmi celles et ceux qui y sont exposés une peur susceptible de les détourner du dépistage et du traitement. Toutefois, certains participants ont fait valoir que s'il est en vérité nécessaire de remplacer les lois punitives et leur application par des lois protectrices, ces dernières ne suffisent pas à garantir la réduction de la discrimination. Il est vital de disposer de méthodes permettant aux personnes vivant avec le VIH et vulnérables au virus d'accéder au système juridique et de revendiquer leurs droits juridiques et humains, c'est-à-dire d'améliorer l'accès à la justice pour ceux qui vivent avec le VIH ou sont affectés par ce virus.
19. Un participant a évoqué un programme d'aide juridique efficace pour les populations vulnérables qui sensibilise les juristes à utiliser le système juridique afin d'obtenir des décisions pragmatiques (l'obtention de cartes d'identification garantissant l'accès aux services de santé, par exemple) qui améliorent la vie des personnes affectées par le VIH.
20. D'autres intervenants ont noté l'importance de la formation des juristes et de la police pour les sensibiliser aux problèmes liés au VIH et aux activités policières illégales à l'encontre des populations clés, et pour réduire la discrimination liée au virus. Un autre participant a souligné l'importance de la réduction de la discrimination dans les prisons, notant que les programmes liés au VIH mis en œuvre dans ces établissements ne doivent pas seulement s'assurer que les détenus reçoivent un traitement du VIH continu et de qualité, mais aussi que les personnes vulnérables au VIH comme les LGBT ont accès à la prévention du VIH et qu'elles sont protégées de la discrimination et de la violence pendant leur détention.
21. Un participant a déclaré que les discussions sur la discrimination liée au VIH qui édulcorent les aspects prêtant à controverse ou sensibles liés aux populations clés constituaient l'une des formes de discrimination les plus graves dans la riposte au sida. Il a appelé les participants à éviter de se livrer à ces « retouches

épidémiologiques » concernant le VIH. Mettant en évidence les conclusions et recommandations fermes de la Commission mondiale sur le VIH et le droit¹⁴, il a fait remarquer que la loi pouvait favoriser des ripostes au sida efficaces, mais seulement si les parties prenantes étaient prêtes à discuter honnêtement des problèmes complexes liés au VIH.

e. Communautés

22. La discussion s'est conclue sur le sujet de la discrimination liée au VIH dans les communautés, et les participants se sont exprimés sur divers programmes qui réduisent cette forme de discrimination.
23. Par exemple, certains participants ont évoqué et présenté plusieurs campagnes dans les médias sur le thème de la discrimination. Ils ont indiqué que ces campagnes pouvaient avoir un impact à long terme et un bon rapport coût/efficacité car elles touchent un large public. Ils ont également cité un autre programme important et efficace pour réduire la discrimination, à savoir la fourniture d'un soutien communautaire aux personnes vivant avec le VIH. L'un d'eux a mentionné un programme qui apporte un soutien psychosocial aux personnes vivant avec le VIH, leur permettant ainsi d'être davantage sensibilisées et mieux informées sur certains aspects de la vie avec le VIH, comme la nutrition et la santé mentale.
24. Un autre participant a parlé des groupes de soutien par les pairs pour les enfants vivant avec le VIH et leur famille ; ces groupes fournissent des informations vitales aux familles pour que leurs enfants puissent grandir dans un environnement positif et favorable. Un autre a souligné que les personnes vivant avec le VIH pouvaient agir de façon décisive, ce qu'elles font d'ailleurs, pour réduire la discrimination dans les communautés mais qu'elles ne recevaient pas le soutien politique ni le financement nécessaires pour déployer ces activités à grande échelle.

STRATÉGIES D'EXTENSION DES PROGRAMMES POUR RÉDUIRE LA DISCRIMINATION LIÉE AU VIH DANS LES RIPOSTES NATIONALES

25. La seconde partie du segment thématique était axée sur les stratégies d'*extension* des programmes efficaces afin de réduire avec succès la discrimination liée au VIH. Trois sujets ont été débattus : (i) l'intégration de la réduction de la discrimination aux ripostes nationales au sida, (ii) le financement des programmes de réduction de la discrimination et (iii) le placement des personnes vivant avec le VIH et des autres populations clés au cœur des efforts pour réduire la discrimination.

a. Intégration de programmes de réduction de la discrimination liée au VIH aux ripostes nationales au sida

26. Si de nombreuses parties prenantes nationales soulignent souvent l'importance des programmes de réduction de la discrimination, ceux-ci sont rarement pleinement intégrés aux ripostes nationales au sida. Il arrive même qu'ils soient incorporés aux plans stratégiques nationaux mais ils sont peu fréquemment chiffrés, budgétisés, mis en œuvre et évalués.

¹⁴ Pour plus d'informations, voir le rapport *Risques, droit et santé* de la Commission mondiale sur le VIH et le droit (2012), à l'adresse <http://www.hivlawcommission.org/resources/report/FinalReport-Risks.Rights&Health-FR.pdf>.

27. Toutes les discussions de cette session portaient sur la façon dont les pays ont intégré la réduction de la discrimination liée au VIH à leur riposte nationale et expliquaient pourquoi cette intégration est essentielle. Un participant a parlé du plan stratégique national de son pays et souligné l'importance de faire participer les personnes vivant avec le VIH et les autres populations clés à l'élaboration de programmes pour soutenir la non-discrimination et les autres objectifs du plan en matière de droits de l'homme. Plusieurs participants ont renforcé l'idée que les ripostes nationales au sida devaient s'appuyer sur les droits de l'homme. Un autre participant a noté que les programmes de promotion des droits de l'homme dans le contexte du VIH (non-discrimination et accès à la justice) pouvaient se révéler un moyen pragmatique de démystifier le concept de droits de l'homme et de le transformer en actions concrètes et tangibles dans le cadre d'une riposte nationale au sida. Il a précisé qu'il était impératif de chiffrer, de budgétiser, de suivre et d'évaluer les programmes promouvant les droits de l'homme pour qu'ils soient intégrés aux plans stratégiques nationaux.

b. Financement des programmes de réduction de la discrimination liée au VIH

28. Le financement est un aspect essentiel des discussions sur la mise en œuvre et l'extension des programmes de réduction de la discrimination liée au VIH. Un représentant du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (le Fonds mondial) a souligné l'importance de la non-discrimination, des droits de l'homme et de la responsabilisation dans le nouveau mécanisme du Fonds mondial. Ce dernier vise à s'assurer que les pays prennent en considération les droits de l'homme de façon adéquate dans leurs propositions de financement, y compris au travers d'efforts programmatiques. Si cette évolution est positive pour le financement des programmes, un participant a fait remarquer qu'une grande partie des solides programmes de réduction de la discrimination évoqués pendant le segment thématique risquaient de ne pas bénéficier d'un financement adéquat. Il a précisé que les programmes en faveur de la non-discrimination et des droits de l'homme restaient gravement sous-financés. En fait, ce sont souvent les premiers programmes abandonnés lorsque le financement global de la lutte contre le sida diminue.

29. D'autres intervenants ont également appelé les pays et les donateurs à accroître leurs financements pour soutenir les programmes de lutte contre le VIH intégrant la promotion des droits de l'homme, y compris ceux visant à réduire la discrimination liée au VIH. Un participant a noté que le seul moyen de pérenniser la responsabilité partagée et la solidarité mondiale dans la riposte au sida consistait à s'assurer que ces thèmes s'appuyaient sur les droits de l'homme et les promouvaient. De nombreux participants ont souligné que la riposte au sida ne pouvait agir efficacement sur le front des droits de l'homme, y compris de la non-discrimination, que si l'on disposait de financements suffisants pour des programmes promouvant efficacement ces droits dans le contexte du VIH.

c. Placement des personnes vivant avec le VIH et des autres populations clés au cœur des efforts pour réduire la discrimination liée au VIH

30. La participation et l'engagement significatifs des personnes vivant avec le VIH et des populations vulnérables ont été cités par de nombreux participants comme un pilier de toute riposte au sida efficace. Les participants au segment thématique ont approuvé dans leur immense majorité ce principe de participation, un intervenant vivant avec le VIH déclarant « rien de ce qui nous concerne ne doit se faire sans nous ».

31. Les participants ont souligné que placer les personnes vivant avec le VIH et les autres populations clés au cœur des efforts pour réduire la discrimination permettait de développer l'autonomie de ces personnes et de prendre en considération les réalités du terrain. Un intervenant a noté que ces groupes de population ne pouvaient pas participer de manière significative s'ils étaient marginalisés ou criminalisés. Il a appelé tous les participants à réformer les lois et pratiques discriminatoires vis-à-vis des personnes vivant avec le VIH et vulnérables au virus qui empêchent de placer ces populations au cœur des efforts pour réduire la discrimination.
32. Un intervenant transsexuel a cité son histoire en exemple de ce qui pouvait et devait être fait au sein des institutions, y compris aux Nations Unies, pour réduire la discrimination basée sur l'identité de genre et le statut VIH. Un autre participant a présenté un programme qui donne aux personnes vivant avec le VIH la possibilité de s'exprimer et d'interagir avec divers groupes. Les individus qui prennent la parole dans ce cadre font évoluer les attitudes discriminatoires et exercent une influence positive et durable sur celles et ceux qui les écoutent. La participante a fait remarquer que les personnes vivant avec le VIH pouvaient se révéler d'influents pédagogues et défenseurs de la lutte contre le VIH. Elle a souligné que les personnes vivant avec le VIH constituaient la ressource la plus précieuse d'un pays pour mettre en place une riposte au sida efficace, y compris pour réduire la discrimination. Pourtant, ces personnes restent incroyablement sous-utilisées en tant qu'agents du changement dans les ripostes nationales au sida.

CLÔTURE DU SEGMENT THÉMATIQUE DE LA 31^{ème} RÉUNION DU CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

33. Lors de la clôture du segment thématique sur la non-discrimination, M. Jonathan Cohen, co-président du Groupe de référence de l'ONUSIDA sur le VIH et les droits de l'homme, a résumé les nombreux points importants mis en avant par les intervenants pendant cette journée.
34. M. Cohen a déclaré que la discrimination était un thème capital non seulement du point de vue des droits de l'homme mais aussi en matière de santé publique. La crainte de la discrimination liée au VIH continue de détourner les individus du dépistage, des soins et du traitement. Reprenant le mot « paradoxe » utilisé par d'autres participants dans leurs remarques, il a évoqué l'ironie du « paradoxe de la discrimination » : « plus nous parlons de la discrimination et plus ce problème nous rassemble, moins nous semblons agir pour y remédier ». Il a pris acte de la longue liste d'exemples d'injustices liées à la discrimination dont les intervenants ont fait part mais a également constaté que de nombreuses solutions concrètes et efficaces avaient été présentées. Certains programmes permettent aujourd'hui aux personnes vivant avec le VIH et vulnérables au virus d'obtenir réparation devant les tribunaux et d'être protégées d'une discrimination néfaste et injustifiée. D'autres s'efforcent de faire évoluer les attitudes fondées sur des préjugés à l'égard des personnes vivant avec le VIH et vulnérables à ce virus. M. Cohen a affirmé que ces initiatives avaient permis de faire reculer la discrimination liée au VIH. Il a ajouté que pour que la non-discrimination dans la riposte au sida devienne une réalité, il fallait des financements suffisants et un engagement ferme. Pour conclure, il a fait référence à l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre 2013, pendant laquelle le Secrétaire général rendra compte des progrès par rapport aux objectifs de la *Déclaration politique de 2011*, y compris pour la non-discrimination. Il a invité les participants à réfléchir

sérieusement à ce qu'annoncera le Secrétaire général et a posé la question suivante : le rapport mentionnera-t-il une fois de plus l'impact continu de la discrimination, affirmant qu'il est possible d'y remédier et qu'il faut agir ? Ou annoncera-t-il que grâce à de vrais moyens financiers, un vrai engagement et un vrai courage à tous les niveaux, des progrès substantiels seront enfin faits en direction de l'objectif Zéro le plus difficile à atteindre ?

35. Mme Jan Beagle, Directrice exécutive adjointe de l'ONUSIDA, a clos la session en déclarant que le segment thématique montrait le meilleur de l'ONUSIDA, à savoir sa capacité à rassembler des personnes issues d'horizons divers pour débattre d'une question complexe dans un environnement promouvant le respect de points de vue variés. Elle a ajouté que les discussions soulignaient qu'il n'existait pas de solution miracle contre la discrimination et qu'il fallait mettre en œuvre une multitude d'approches.
36. Mme Beagle a rendu hommage à UN Plus pour son action de sensibilisation à la discrimination sur le lieu de travail à l'encontre des employés des Nations Unies vivant avec le VIH. Elle a également fait référence aux propos tenus le 11 décembre dernier par le Secrétaire général concernant le [leadership dans la lutte contre l'homophobie](#) que selon lui le système des Nations Unies doit assumer pour mettre un terme à la discrimination à l'encontre des membres LGBT de son propre personnel et s'assurer que ses politiques sont non pas discriminatoires mais protectrices. Pour terminer, elle a réaffirmé l'engagement de l'ONUSIDA et de ses partenaires à mettre fin à toutes les formes de discrimination liée au VIH.

CONCLUSION

37. Le segment thématique a souligné une fois de plus que la discrimination liée au VIH restait très répandue, qu'elle continuait d'avoir des effets négatifs majeurs sur la vie des personnes vivant avec le VIH et des autres populations clés, et de freiner l'efficacité des ripostes nationales au sida. Il a souligné la nécessité urgente et cruciale du combat contre cette discrimination, qui est un facteur fondamental de la riposte au VIH et au sida. Des initiatives remarquables visent actuellement à réduire cette discrimination mais restent souvent isolées et ponctuelles. Les efforts dans ce domaine doivent être considérablement étendus et intégrés aux ripostes nationales au sida si l'on veut obtenir un impact notable.
38. Les programmes présentés pendant le segment thématique montrent que dans le cadre de la riposte au sida, une volonté politique et des efforts programmatiques permettent de relever l'un des défis majeurs auxquels le monde est confronté, celui de la discrimination. Ils illustrent l'apport de la riposte, qui peut aussi agir au-delà du VIH et de la santé en favorisant une plus grande justice sociale, comme elle l'a déjà fait. Mais le combat contre la discrimination n'est pas encore gagné. Les participants s'accordent tous à reconnaître que l'engagement politique, les financements et les programmes sont insuffisants pour atteindre l'objectif *zéro discrimination*. Il apparaît clairement que pour toutes les parties prenantes de la riposte au sida, des États membres jusqu'aux organisations de la société civile en passant par le Programme commun, se concentrer et s'engager davantage pour réduire la discrimination liée au VIH devrait être une priorité. Là où l'engagement politique, les ressources, les programmes et la participation pertinente des personnes vivant avec le VIH et vulnérables à ce virus sont renforcés, il devient possible d'agir concrètement contre la discrimination liée au VIH.

[Fin du document]